



**RÈGLEMENT NUMÉRO 915-25 MODIFIANT  
LE RÈGLEMENT 909-25 VISANT À AUGMENTER LES  
DÉPENSES DE 628 000 \$ À 1 022 000 \$  
ET LE MONTANT DE L'EMPRUNT DE 223 000 \$ À 617 000 \$  
POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN DE BASEBALL**

## **FAITS SAILLANTS**

Règlement adopté par le conseil municipal le 12 janvier dernier ayant comme objectif de modifier le règlement d'emprunt initial concernant l'aménagement d'un terrain de baseball synthétique suite à la procédure d'appel d'offres.

Le premier règlement d'emprunt a été adopté sur la base des estimations préliminaires, lesquelles ont dû être augmentées suite aux plans et devis définitifs ainsi qu'à l'ouverture des soumissions pour la réalisation des travaux.

Le projet vise la construction d'un terrain de baseball semi-synthétique au parc Alexis-Blanchet, derrière le terrain actuel. Le terrain sera destiné au baseball mineur en raison de ses dimensions et sera constitué d'un avant-champ synthétique et d'un arrière-champ en surface naturel.

Pour entrer en vigueur, le règlement doit faire l'objet d'une procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter du territoire et être soumis à l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation conformément à la Loi.

Documents complémentaires :

[Lien vers le règlement](#)

[Lien vers l'avis public de la procédure d'enregistrement](#)